

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2019**

COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR EURE

L'an deux mil dix-neuf le 17 décembre à 19h30 par convocation en date du 12 décembre 2019, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine GOIMBAULT, Maire de Saint-Georges-sur-Eure.

Etaient présents :

Mme Christine GOIMBAULT, M. Didier GAILLARD, Mme Jacqueline CHAUVEAU, M. Christian JAMINAIS, Mme Françoise MAILLY, M. Jacky GAULLIER, M. Bernard FERROL, M. Jacky BOURGOGNE, Mme Evelyne ARNOULT, Mme Joëlle BAUDE, M. Patrick BLIN, Mme Laurence LOCHET, Mme Nadège BAZIN, M. Xavier ROBERT

Absents ou excusés :

Mme Danielle DUMONT (pouvoir à Mme Jacqueline CHAUVEAU), M. Joël NOUVEAU (pouvoir à Mme Evelyne ARNOULT), Mme Gaëlle BARBOT, M. Jérôme CHARDON

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ARNOULT

2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2019

Mme le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 21 novembre 2019, lequel est approuvé à l'unanimité.

3. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décision 9/2019 du 15 novembre 2019 : Attribution du marché de maintenance des installations de chauffage et appareils de production d'eau chaude sanitaire

4. BUDGET PRIMITIF 2020

M. GAILLARD présente le projet de budget primitif communal pour l'année 2020. Il indique qu'il s'agit du dernier budget de la mandature. La création de voirie au quartier des Rousserolles est réalisée sans emprunt. A ce sujet, il rappelle que la capacité de remboursement de la dette s'établit à 2.5 années.

Le budget primitif est un budget prévisionnel, surtout en investissement, ce qui signifie qu'il inscrit des prévisions et des provisions.

Ce dernier s'équilibre à 1 809 500, 00 € en section de fonctionnement et à 691 700, 00 € en section d'investissement.

Par rapport au budget présenté en commission Finances, une modification est intervenue : la notification de la Dotation de Solidarité communautaire versée par l'agglomération d'un montant supérieur de 15 000 € par rapport à l'estimation. De ce fait, les crédits supplémentaires sont affectés à l'investissement pour l'achat de cuves de récupération d'eaux pluviales pour les services techniques.

Le budget prévoit des recettes fiscales à hauteur des prévisions 2019. Ces prévisions seront éventuellement ajustées, car elles comportent une part d'incertitude du fait de la disparition de la taxe d'habitation. Les services des finances publiques ont transmis à la mairie des éléments sur la compensation de cette disparition, s'effectuant par transfert d'une partie de la taxe sur le foncier bâti du département, mais sur la base des impositions 2017. Ces estimatifs seront donc ajustés.

En ce qui concerne l'attribution de compensation versée par l'agglomération, celle-ci sera éventuellement modifiée au cours de l'année, du fait des transferts de charges relatifs aux réseaux eaux pluviales et poteaux d'incendie.

A propos du gîte communal, une étude financière sera réalisée autant en dépenses qu'en recettes au terme de 12 mois d'exploitation.

Les frais de personnel incluent notamment le recrutement d'un agent sur un poste vacant (poste déjà pourvu).

Pour ce qui est des subventions, celles-ci reprennent essentiellement les montants votés en 2019, sauf pour le foot, une subvention supplémentaire de 2 000 € est proposée, et une subvention en baisse de 1000 € pour l'harmonie, à leur demande. La subvention pour la Jeunesse de Lydda est un remboursement de salle.

Le total des subventions votées s'établit à 51 644 €, selon le détail ci-après :

JUDO CLUB	3 200
BUSHIDO	110
SPORT LOISIRS (VOLLEY)	110
FOOTBALL CLUB	8 500
YOGA	110
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	110
CLIO CLUB GRS	3 600
BADMINTON	1 350
SOCIÉTÉ DE CHASSE	150
SECTION HORTICOLE	150
SECTION PECHE (SENSAS)	200
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	110
FNACA	484
A.C.A.D	2 700
HARMONIE	29 000
THEATRE	750
CYCLO	400
LA JEUNESSE DE LYDDA	350
PETANQUE	110
PREVENTION ROUTIERE	110
SPA	40

Concernant les projets d'investissement, M GAILLARD fait remarquer qu'une enveloppe prévisionnelle de 100 000 € est prévue pour l'étude et la création d'une tribune de foot, mais s'étonne qu'aucune commission ne se soit réunie avec les dirigeants du foot.

Mme le Maire explique que la demande de tribune est une demande ancienne, puisqu'elle date de la mise en service du nouveau stade synthétique et des nouveaux vestiaires, que cette demande a été réitérée en septembre lors de l'assemblée générale du club. Il n'avait pas été possible les années précédentes de répondre favorablement à cette demande, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui compte tenu des recettes d'investissement prévues au budget 2020.

Ce projet a été par ailleurs évoqué lors de la réunion d'adjoints du 23 septembre : demande réitérée lors de l'AG du foot, et celle du 11 octobre : prévoir d'inscrire au budget l'étude et la réalisation d'une tribune au stade.

Il a été demandé à l'adjoint aux travaux de faire un premier chiffrage, sur la base de la tribune construite à Gellainville par l'agglomération pour le terrain de base-ball. Cet estimatif étant de 85 000 € pour une jauge d'une centaine de places, ce qui semblait correspondre au besoin de notre club de foot, les crédits ont pu être inscrits au budget 2020 pour un estimatif de 100 000 € (études, travaux, imprévus). Si l'estimatif avait été supérieur, il n'aurait peut-être pas été possible de les prévoir compte tenu des recettes disponibles. Bien évidemment une étude devra maintenant être menée, relativement à l'implantation au sol etc. Rien n'est encore défini ni commandé.

Une commission Travaux se réunira ce vendredi pour en discuter, parmi d'autres projets.

M GAULLIER en tant qu'adjoint aux associations sportives regrette de ne pas avoir été associé à ce projet ni aux réunions et l'a donc découvert par hasard, dans la rue

Mme le Maire répète qu'aucune étude n'a été menée, que les crédits sont prévus au budget permettant de travailler sur ce sujet, que cette demande du club était ancienne, justifiée et connue et qu'il est à présent possible d'y répondre. Mme le Maire rappelle également que la demande de subvention du club de foot était de 10 000 € compte tenu de leurs dépenses nouvelles du fait de leur accession au niveau régional, que pourtant M GAILLARD a décidé de surseoir à cette demande lors de la commission de concertation des attributions de subvention et repousse l'attribution éventuelle du complément de 1500 € au vote du budget supplémentaire par la nouvelle équipe municipale.

M ROBERT déplore également la méthode, rappelant que pour le projet de création du gîte communal, l'ensemble du conseil municipal avait pu en discuter.

Mme le Maire rappelle que chaque année elle demande aux adjoints leurs besoins dans leurs domaines de délégation, et que les étapes avant la concrétisation de ce projet de tribune seront encore longues : études préliminaires, appel d'offres, dépôt de permis de construire...

L'enveloppe prévisionnelle pour l'aménagement du parc Léo Lagrange (50 000 €) paraît excessive à Mme BAUDE qui a vu sur internet que pour 25 000 € il était possible d'acheter des jeux pour petits.

Mme le Maire acquiesce, indiquant qu'un jeu coûte environ 3 000 €, mais que cette enveloppe comporte également du mobilier (tables de pique-nique, table de ping-pong, poubelles), un sol adapté, que la commission Travaux va travailler sur le sujet et qu'il ne sera pas obligatoire de consommer l'intégralité de cette enveloppe.

Mme BAUDE dit que les tables de pique-nique ont déjà été achetées d'après ce qu'on lui a dit dans la rue. Mme le Maire lui répond que ce n'est pas exact, seuls les bancs ont été achetés cette année.

Elle rappelle aussi que la demande de jeux pour les petits a été formulée par plusieurs assistantes maternelles, parents et grands-parents, que c'est également une demande récurrente depuis l'ouverture du parc. A ce sujet, Mme BAUDE et M BOURGOGNE regrettent que cet aménagement complémentaire n'ait pas été fait avant. Mme le Maire rappelle que seulement cette année nous pouvons dégager des crédits pour des investissements nouveaux.

Mme MAILLY à cette occasion renouvelle la nécessité d'ombrager le tobogan. Elle regrette que ce n'ait pas été fait avant, au moment de la création du parc, ainsi que la plantation d'un tunnel en buis.

Mme le Maire répond que des arbres ont déjà été prévus à cet effet cette année.

M GAULLIER demande pour quelles raisons une enveloppe de 7000 € est prévue pour la réalisation des études de pedibus et de renumérotation de voirie.

Concernant cette renumérotation, Mme le Maire rappelle qu'un plan d'adressage sans erreur est indispensable au déploiement de la fibre. Or dans notre commune, plusieurs rues comportent des numérotations non cohérentes, notamment du fait de divisions de terrains. Dans ces cas-là, où la numérotation a été successive et intercalée, des particuliers risquent de ne pas pouvoir demander leur raccordement à la fibre.

Quant à la méthode qui sera proposée, elle dépendra de l'audit réalisé par la Poste et des solutions qui seront préconisées.

M BOURGOGNE a déjà exprimé son désaccord sur ce sujet lors d'un précédent conseil municipal et ne croit pas que les gens ne pourront pas se raccorder en l'état.

Mme le Maire répond que nous ne pouvons pas faire courir ce risque aux habitants à l'heure du numérique.

Concernant l'étude de mise en place d'un pédibus, Mme MAILLY indique qu'il faut d'abord faire un sondage auprès des parents pour savoir s'ils seraient intéressés, avant de signer le devis. Mme le Maire le confirme. Ensuite, si le besoin émerge, cette étude, qui obéit à une méthodologie bien précise, sera confiée à un cabinet spécifique.

Concernant la cour de l'école maternelle Mme MAILLY regrette les décisions qui ont été prises lors de la commission Travaux qui s'était réunie sur place avec le corps enseignant et souhaite qu'on retravaille avec eux sur un projet de refonte complète de la cour.

Mme le Maire regrette la position des enseignants mais toutefois nous sommes restés à leur écoute car ils souhaitent préserver l'ombre pour les périodes chaudes.

M ROBERT pose la question de la responsabilité en cas d'accident qui serait provoqué par les racines des arbres qui détériorent le sol.

Mme le Maire indique que la mairie est responsable, que fort heureusement le sol est déformé au niveau du sol souple dans la cour.

Mme MAILLY demande à ce qu'on ne signe pas tout de suite les devis relatifs à la cour, sauf les reprises devant le restaurant scolaire et l'arrière de l'école, et qu'on retravaille le sujet avec les enseignants, en proposant notamment de créer un préau.

M BOURGOGNE demande des explications sur le renouvellement d'un tracteur. Il trouve l'enveloppe trop onéreuse et estime que le tracteur actuel pourrait encore faire parfaitement l'affaire. A propos de l'achat d'une épareuse, il pense que cela coûterait peut-être moins cher de prendre une entreprise. Mme le Maire répond qu'un matériel loué ne pourra être mobilisé à tout moment et ne pourra donc pas permettre de répondre aux besoins immédiats.

Mme le Maire ajoute que c'est une demande des services techniques qui ont besoin de matériel fiable, elle rappelle que l'épareuse est tombée en panne cette année et qu'il a fallu en louer une de toute urgence.

Elle propose que la commission Travaux qui se réunira vendredi évoque la question avec les services techniques.

Mme MAILLY demande des explications sur l'enveloppe prévue pour le mobilier de la salle de conseil municipal. Mme le Maire indique que la nouvelle assemblée se composera de 23 conseillers et qu'il est donc nécessaire de prévoir des tables et chaises supplémentaires. Qu'en ce qui concerne le mobilier actuel, le réassort n'est plus possible ou alors en le faisant réaliser sur mesure. L'enveloppe budgétaire permet donc soit ce réassort coûteux, soit le changement de l'intégralité du mobilier. Aucune décision n'est encore prise.

Mme MAILLY demande pour quelle raison l'annexe de la dette indique que l'emprunt pour le groupe scolaire date de 2008. Mme le Maire rappelle que c'est la date de la renégociation du contrat.

Enfin concernant la provision voirie inscrite au budget, Mme le Maire indique que c'est une enveloppe budgétaire pouvant être mobilisée pour un projet ou un imprévu par simple décision modificative. Les crédits inscrits en investissement sont comparables à ce qui était voté les années précédentes, soit une moyenne de 1 million d'euros d'investissement chaque année, sauf les deux dernières années qui ont été très difficiles du fait de la baisse unilatérale de la DGF par l'état.

Le Conseil Municipal, après l'avoir étudié et en avoir délibéré, à l'unanimité avec 10 voix pour et 6 abstentions (Mme Françoise MAILLY, M. Jacky GAULLIER, M. Bernard FERROL, M. Jacky BOURGOGNE, Mme Joëlle BAUDE, M. Xavier ROBERT) APPROUVE le budget primitif communal 2020.

5. CONVENTION D'IMPLANTATION ANTENNE BOUYGUES

Mme le Maire expose que la société Bouygues télécom a saisi la commune d'un projet d'implantation d'un relais en vue d'améliorer le réseau de téléphonie mobile, le développement des installations n'étant pas possible dans le clocher de l'église, actuel lieu du relais Bouygues sur la commune. L'antenne sera implantée dans la zone du complexe sportif.

Cette délibération avait déjà été soumise au conseil municipal du 2 juillet dernier, mais il s'est avéré que Bouygues envisageait de poser son antenne sur l'un des piliers d'éclairage du foot, et non pas à côté, ce qui est apparu impossible à accepter pour des raisons d'indisponibilité de l'éclairage.

Le nouveau projet prévoit que l'antenne sera posée sur son propre pilier, en bordure du RD 6-10, à l'extrémité de la parcelle supportant le terrain de foot stabilisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à signer un bail, d'une durée de 12 ans avec la société Bouygues télécom, pour la mise en œuvre d'une station relais, et moyennant un loyer annuel de 7000 € net
- autorise Mme le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet.

6. BAIL DU PRESBYTERE

Mme le Maire rappelle qu'un bail avait été conclu entre la commune de Saint Georges sur Eure et l'association diocésaine à compter du 1^{er} janvier 2013 pour fixer les modalités et conditions d'utilisation de l'immeuble communal par l'association diocésaine en contrepartie d'un loyer annuel. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2018. Elle doit donc être renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31

décembre 2024. Mme le Maire propose de reconduire le loyer modéré, en actualisant son montant, à une somme de 400 € annuel.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de renouveler le bail avec l'association diocésaine dans les conditions ci-dessus évoquées.

7. INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire indique qu'une réunion publique d'information organisée par ORANGE se tiendra le 16 janvier 2020 à 19h à la Salle des Fêtes. Il s'agit d'une réunion technique de raccordement individuel des habitations, et non pas d'une réunion de commercialisation.

Mme le Maire précise que le déploiement de la fibre se fera en priorité dans les rues où les réseaux sont enfouis. Tous les poteaux aériens seront quant à eux audités pour savoir s'ils peuvent supporter la fibre. Le raccordement en aérien sera donc plus long.

Mme MAILLY informe le conseil qu'il a été décidé de l'embauche d'une jeune en service civique, pour la mission de tri des déchets au restaurant scolaire, ainsi que des activités en lien avec le recyclage au sein des écoles, pour une quotité de 24h hebdomadaire.

Mme MAILLY demande quand le lotissement de Dolmont sera commercialisé. Mme le Maire indique que nous sommes en attente de la grille de prix, qui sera votée en conseil municipal, elle-même en attente des échanges de terres.

Une première réunion technique a eu lieu avec le bureau d'études pour les réseaux.

M BOURGOGNE demande pour quelle raison la commission Sécurité routière ne se réunit plus préalablement à la demande de devis pour l'entretien du marquage routier. M JAMINAIS indique qu'en effet la commission avait l'habitude de faire ce travail autrefois, mais que le chiffrage relève des prérogatives du responsable des services techniques et non des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 17 décembre 2019 :

N° d'ordre	Délibérations	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
50/19	BUDGET PRIMITIF 2020	20/12/2019
51/19	CONVENTION D'IMPLANTATION ANTENNE BOUYGUES	20/12/2019
52/19	BAIL DU PRESBYTERE	20/12/2019